

## Code de conduite CDD 2024

Le Congrès des Doctorant.es est avant tout un espace d'échange et de partage de connaissances. Les organisateur.ices aussi bien que les participant.es espèrent que ce congrès soit productif et stimulant intellectuellement mais aussi agréable et inclusif. Pour aller dans ce sens, merci de prendre connaissance et de respecter les règles ci-dessous.

- 1) Nous n'acceptons aucune forme de discrimination. Chaque participant.e doit être traité.e de la même manière, indépendamment de (par ordre alphabétique) son âge, son apparence physique, sa classe sociale, son ethnicité, son genre, sa nationalité, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, sa religion, son statut académique. Comme mentionné précédemment, le Congrès des Doctorant.es se veut aussi inclusif que possible.
- 2) Le harcèlement, qu'il soit non-verbal, verbal, physique, sexuel, ne sera absolument pas toléré. Un comportement ou des paroles acceptables pour une personne peuvent ne pas l'être pour une autre, soyez attentifs aux limites et à la sensibilité de chacun.e.
- 3) Le monde de la recherche scientifique, particulièrement celui des sciences physiques, est malheureusement encore très patriarcal et masculin. Cela en fait un terrain propice aux violences sexistes et sexuelles. Le Congrès des Doctorant.es doit donc impérativement être un espace où ce type de violence est totalement éliminé. Pour rappel, d'après un rapport du gouvernement français, "les violences sexistes ou sexuelles (harcèlements, agressions, viol...) recouvrent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportement(s), un ou des propos (oraux ou écrits) à caractère sexuel". Au sein du Congrès des Doctorant.es, ce genre de comportement est absolument prohibé.
- 4) Soyez gentil.les, compréhensif.ives et bienveillant.es avec les autres participant.es dans tous les cas. Les remarques sur leur travail doivent être constructives. Gardez à l'esprit que l'on ne juge pas une personne mais le travail qu'il a produit et ceci dans le seul but de l'améliorer.
- 5) Le plagiat est strictement interdit. Si vous voulez utiliser ou mentionner le travail de quelqu'un, veuillez impérativement le.a citer.
- 6) Si vous voulez publier des photos sur les réseaux sociaux, demandez la permission aux personnes y figurant.

Si vous êtes victime et/ou témoin d'une situation qui déroge à ce code vous pouvez, en premier lieu en parler aux organisateur.ices suivant.es : Anaïs Widmer ([widmer@apc.in2p3.fr](mailto:widmer@apc.in2p3.fr)).

Vous pouvez également contacter les organismes contre le harcèlement de votre université :

- Université Paris Cité : [signalement@u-paris.fr](mailto:signalement@u-paris.fr)  
(<https://u-paris.fr/violences-sexistes-et-sexuelles-un-nouveau-dispositif-de-signalement-a-luniversite/>)
- Sorbonne Université : [sciences-mission-egalite@sorbonne-universite.fr](mailto:sciences-mission-egalite@sorbonne-universite.fr)  
(<https://sciences.sorbonne-universite.fr/faculte/pour-legalite-et-la-non-discrimination>)
- Université Paris Saclay : [harcelements@universite-paris-saclay.fr](mailto:harcelements@universite-paris-saclay.fr)  
(<https://www.universite-paris-saclay.fr/luniversite/diversite-egalite-inclusion-handicap/une-politique-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>)

- Université PSL : [cev@psl.eu](mailto:cev@psl.eu)  
(<https://www.ens.psl.eu/des-campus-au-coeur-de-paris/lutte-contre-les-discrimination-s-le-harcelement-et-les-violences>)